



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école primaire **du Bourg-Royal-et-du-Châtelet**
tenue le 5 décembre 2022 à 19 h au pavillon Châtelet

Madame Lucie Bélanger	Représentante des parents
Madame Sophie Brassard-Gélinas	Représentante des parents
Madame Maude Caron	Représentante des parents
Madame Diane Gagné	Représentante des parents
Monsieur Martin Noël	Représentant des parents
Madame Cindy Ross	Représentante des parents
Madame Rebeca Camargo Prevelato	Représentante des parents – substitut
Madame Stéphanie Desbiens	Enseignante
Madame Sophie Servais	Enseignante
Monsieur François Trudel	Enseignant
Madame Mylaine Lachance	Représentante du personnel non enseignant
Madame Marie-Andrée Bilodeau	Représentante du service de garde
Sont également présents :	
Monsieur André Bernier	Directeur
Madame Valérie Morin	Directrice adjointe
Madame Stéphanie Demers	Technicienne service de garde (Bourg-Royal)
Sont absents :	
Madame Julie Labbé	Enseignante
Madame Véronique Abbott	Représentante des parents - substitut
Madame Myriam Hébert	Représentante des parents - substitut

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous à cette deuxième rencontre du conseil d'établissement.

1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Mme Maude Caron ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2022
- 1.5 Suivis au procès-verbal du 24 octobre 2022
 - 1.5.1 Sondage montant des sorties

- 1.5.2 Projet éducatif - valeurs et orientations
- 1.5.3 Planification annuelle du contenu en éducation à la sexualité
- 1.5.4 Trapèze Châtelet
- 1.5.5 Photo scolaire
- 1.5.6 Déneigement
- 1.5.7 Journée de tempête sdg
- 1.5.8 Cour d'école Châtelet
- 1.6 Période de questions du public
- 1.7 Correspondance et dépôt de document
- 1.8 Activité de Noël
- 1.9 Activités éducatives école (sorties)
- 1.10 Communication de la présidence
- 1.11 Communication de la direction
 - 1.11.1 Formation sur les conseils d'établissements
 - 1.11.2 Paniers de Noël
 - 1.11.3 Courriel des membres visibles
- 1.12 Informations du service de garde
- 1.13 Informations du représentant au comité de parents
- 1.14 Consultations
- 1.15 Varia
- 1.16 Prochaine rencontre
- 1.17 Conclusion et remerciements
- 1.18 Levée de la séance

CONSIDÉRANT, que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mesdames Sophie Servais et Stéphanie Demers, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé pour la séance du 24 octobre 2022, avec l'ajout suivant :
1.5.8 Cour d'école Châtelet

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion afin d'en dispenser la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Lucie Bélanger, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2022, tel que proposé.

017-CE
22/23-15

017-CE
22/23-16

1.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE 2022

1.5.1 SONDAGE MONTANT DES SORTIES

Avec l'accord des membres, un sondage a été envoyé aux parents afin de valider le montant qu'ils seraient prêts à déboursier lors d'un dépassement de coûts des sorties éducatives. La direction a reçu 400 réponses sur une possibilité de 600. La majorité des parents se sont dit prêts à payer entre 30 \$ et 40 \$.

Il est convenu par les membres du conseil d'établissement que le montant maximum chargé aux parents sera de 30 \$, advenant un dépassement de coûts.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Lucie Bélanger, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, le montant maximum pour l'ajout de sorties éducatives.

1.5.2 PROJET ÉDUCATIF – VALEURS ET ORIENTATIONS

Une première rencontre a été faite avec le comité de pilotage du projet éducatif.

L'ancien projet éducatif contenait quatre valeurs alors que le nouveau n'en contiendra que trois : l'humanisme, le respect et la persévérance. Quatre-vingt-quinze pour cent des parents ainsi qu'un haut pourcentage du personnel sont en accord avec ses valeurs.

L'énoncé de vision a légèrement été modifié afin d'inviter davantage à la collaboration. Il serait formulé ainsi : « Collaborer et s'engager ensemble, avec ouverture et plaisir, pour la réussite de tous les élèves. »

Il y aura une réduction des orientations qui étaient au nombre de cinq dans l'ancien projet éducatif. La première orientation choisie est : « le bien-être ». La seconde sera choisie lors d'un atelier en janvier.

1.5.3 PLANIFICATION ANNUELLE DU CONTENU EN SEXUALITÉ

M. André Bernier présente le document avec les corrections apportées.

CONSIDÉRANT, que l'article 85 stipule que le conseil d'établissement approuve l'orientation générale proposée par la direction de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programme d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Diane Gagné, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, le contenu en éducation à la sexualité.

017-CE
22/23-17

017-CE
22/23-18

1.5.4 TRAPÈZE CHÂTELET

Il y a eu une livraison de paillis à mettre sous le trapèze. À cause de la demande tardive, nous n'avons reçu que le seuil minimum. Une nouvelle livraison devrait avoir lieu au printemps.

1.5.5 PHOTO SCOLAIRE

L'école a reçu de bons commentaires concernant les photos. D'autres compagnies sont proposées, mais nous reconduiront avec la même compagnie que cette année, Photo Repensée.

1.5.6 DÉNEIGEMENT

Malgré la chute de neige de la nuit dernière, le déneigement n'était pas fait ce matin dans les deux pavillons.

Les parents de Châtelet font remarquer que le rond-point à Châtelet est glacé depuis quelques jours.

La direction fera un suivi.

1.5.7 JOURNÉE DE TEMPÊTE SERVICE DE GARDE

En prévision d'une éventuelle fermeture d'école lors de journée de tempête, il y a 40 inscriptions à Bourg-Royal et 20 inscriptions à Châtelet. Les deux pavillons seront ouverts lors de ces journées.

1.5.8 COUR D'ÉCOLE CHÂTELET

Le plan d'aménagement de la cour d'école de Châtelet ainsi que l'estimé des coûts du projet sont présentés aux membres du conseil d'établissement par la direction. Le coût estimé est d'environ 284 000 \$. Une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation sera faite sous l'approbation du conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Maude Caron, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, le projet d'aménagement de la cour d'école de Châtelet.

1.6 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public

1.7 CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucune correspondance

1.8 ACTIVITÉ DE NOËL

Le 23 décembre, les élèves vivront un horaire continu avec activités et dîner fourni pour les

parents qui le désirent. Les cours se termineront à 13 heures dans les deux pavillons.

Il y a un transport prévu à 13 heures pour tous les élèves. Le service de garde prendra en charge les élèves qui ne quittent pas en autobus.

CONSIDÉRANT, que les articles 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le conseil d'établissement doit approuver les activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Stéphanie Desbiens, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, l'activité de Noël.

017-CE
22/23-20

1.9 ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ÉCOLE (SORTIES)

Les élèves de troisième et quatrième année de Châtelet vivront l'activité DBL Ball le 3 mai prochain.

CONSIDÉRANT, que les articles 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le conseil d'établissement doit approuver les activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Sophie Servais, il est résolu à l'unanimité ;

D'APPROUVER, les activités éducatives de l'école.

017-CE
22/23-21

1.10 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente profite de ce point pour s'informer auprès de la direction à quel point l'école est touchée par la pénurie du personnel. Les directions mentionnent que le personnel enseignant, celui du service de garde ou encore eux-mêmes se retrouvent quelques fois à faire de la suppléance d'urgence.

Jusqu'à maintenant, il n'y a pas d'enseignant non légalement qualifié dans notre école.

1.11 COMMUNICATION DE LA DIRECTION

1.11.1 FORMATION SUR LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Il est demandé d'aviser Mme Mylaine Lachance, lorsque les nouveaux membres ont terminé la formation.

1.11.2 PANIERS DE NOËL

La collecte de denrées est commencée depuis le 1^{er} décembre. Celle-ci est faite en

collaboration avec le Service d'entraide Saint-Charles-Borromée et notre animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC).

1.11.3 COURRIEL DES MEMBRES VISIBLES

M. Bernier demande l'accord aux membres afin que leur adresse courriel soit divulguée dans le but de faciliter la communication. Tous les membres sont en accord.

1.12 INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

Les élèves de Bourg-Royal peuvent profiter des activités organisées par les Loisirs Bourg-Royal comme la « Chasse aux lutins » et la fabrication de boules de Noël pour le sapin de la bâtisse des loisirs.

L'activité gratuite de danse en ligne organisée par une éducatrice de Bourg-Royal est un succès.

HopHop+

Nouveauté depuis la semaine dernière, chaque éducateur a maintenant un cellulaire pour recevoir les demandes reliées à son groupe et qui permet d'avoir un ratio en temps réel. Comme ce sont d'anciens cellulaires de directions du centre de services scolaire, il n'y avait aucun coût.

1.13 INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Diane Gagné fait un résumé des rencontres.

Ressource Aidersonenfant.com

Le comité de parents a inscrit à nouveau tous les parents du comité de parents à la ressource Aidersonenfant.com. M. Bernier mentionne avoir aussi abonné les parents de l'école.

Nouvelles écoles

Il y aura trois nouvelles écoles primaires en 2023 :

- Beauport
- Charlesbourg
- Sainte-Brigitte-de-Laval

Ces écoles auront un aménagement flexible.

Transport et bris de service

Il y a des bris de service causés par la pénurie de main-d'œuvre au niveau du transport scolaire. Madame Valérie Morin ajoute que le transport au pavillon Châtelet a été particulièrement affecté dans les dernières semaines.

Brigadiers

Avec la pénurie d'employés, certaines écoles se retrouvent sans brigadier.

Fournisseur cafétéria secondaire

Le renouvellement du contrat pour le fournisseur des cafétérias est prévu à la fin juin. Un enseignant présent à la rencontre du comité de parents a fait part du manque de variété et des coûts dispendieux de ce fournisseur. Il demande l'appui des parents afin de faire bouger les choses.

Forces Avenir

Le CSSPS avait plusieurs lauréats lors du dernier gala Forces Avenir pour les écoles secondaires.

1.14 CONSULTATIONS

Aucune consultation

1.15 VARIA

Aucun varia

1.16 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 6 février, à 19 heures au pavillon Bourg-Royal.

1.17 CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Mme Caron remercie les membres de leur présence.

1.18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT,	que l'ordre du jour est épuisé ;
EN CONSÉQUENCE,	sur proposition de Madame Mylaine Lachance, il est résolu à l'unanimité ;
DE LEVER,	l'assemblée de la séance ordinaire à 20 h 25.

017-CE
22/23-22

Maude Caron, présidente

André Bernier, directeur

Secrétaire de la rencontre : Madame Mylaine Lachance